

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

DELIBERATION N° : 20190606_8

OBJET : Réhabilitation électrique de bâtiments scolaires
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilynne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190606_8

OBJET :

**Réhabilitation
électrique de
bâtiments scolaires
Approbation du
projet et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Les écoles de Vincenzo et du Centre (ancien collège Sang-Dragon) de la commune de Saint-Joseph nécessitent des travaux de remise en état de leurs installations électriques.

Les moyens déconcentrés de l'Etat permettent d'aider à la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics en co-financement du projet.

1. Description du projet

a. Objet

Compte tenu du public accueilli au sein des établissements scolaires, leur mise aux normes est une nécessité. Aussi, la maîtrise d'œuvre devra proposer un schéma de remise aux normes électriques.

Les travaux seront réalisés par des entreprises extérieures dans le cadre de la loi MOP.

Ces travaux devraient débuter en juillet 2019 et se terminer décembre 2019.

b. Descriptif technique

Deux écoles sont concernées par l'opération de réhabilitation électriques. Les installations électriques (câblage et pose des équipements électriques) seront adaptées en fonction de la configuration des locaux et concerneront :

- Pour l'école primaire du centre : le bureau du directeur, les toilettes, une salle de classe, la salle Blanche Pierson, la salle d'activité, le réfectoire, le local association
- Pour l'école élémentaire de Vincenzo : le réfectoire, le préau, les toilettes, les salles de classe, les bureaux administratifs, la salle informatique
- Pour l'école maternelle de Vincenzo : les salles de classe, le bureau de la directrice, les toilettes, le réfectoire ainsi que tout local le nécessitant.

2. Ingénierie financière :

Une demande de subvention à l'Etat permet de présenter un projet dont les coûts pour 2019 se présentent comme suit :

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION		
Postes	Réhabilitation électrique de bâtiments scolaires	Sous-total HT
Etudes	Définition des travaux électriques pour la réhabilitation	20 000,00
Sous-total travaux en € HT		20 000,00
TVA (8,5%)		1 700,00
Sous-total travaux € TTC		21 700,00

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION		
Postes	Réhabilitation électrique de bâtiments scolaires	Sous-total HT
Travaux en entreprises extérieures	Lot 1 – Réhabilitation électrique sur l'école primaire du centre	80 000,00
	Lot 2 – Réhabilitation électrique sur l'école élémentaire de Vincenzo	50 000,00
	Lot 3 – Réhabilitation électrique sur l'école maternelle de Vincenzo	50 000,00
Sous-total HT (dépenses éligibles)		180 000,00
TVA (8,5%)		15 300,00
Sous-total TTC		195 300,00

Dans l'optique de solliciter l'aide de l'Etat accompagnant les collectivités locales du bloc communal, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	200 000,00 €
Etat (70%)	140 000,00 €
Commune de Saint Joseph (30%) HT	60 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	17 000,00 €
Montant de l'opération en TTC	217 000,00 €
FCTVA (16,404 % des dépenses TTC)	35 596,68 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement du projet de réhabilitation électrique des bâtiments scolaires, présentant une participation communale de 77 000 € TTC (60 000 € HT+ 17 000 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Pour : 33

Représentés : 6

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet et le plan de financement du projet de réhabilitation électrique des bâtiments scolaires, présentant une participation communale de 77 000 € TTC (60 000 € HT+ 17 000 € de TVA).

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	200 000,00 €
Etat (70%)	140 000,00 €
Commune de Saint Joseph (30%) HT	60 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	17 000,00 €
Montant de l'opération en TTC	217 000,00 €
FCTVA (16,404 % des dépenses TTC)	35 596,68 €

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

